

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 Novembre 2020

Projet de règlement # 212 concernant les animaux

La Municipalité entend procéder à l'adoption du règlement # 212 concernant les animaux lors de la séance ordinaire prévue mardi le 1^{er} décembre prochain. Les citoyens sont invités à prendre connaissance du projet de règlement sur le site internet de la Municipalité ou directement au bureau municipal.

Campagne de paniers de Noël 2020

Les familles dans le besoin peuvent faire la demande de paniers de Noël directement au bureau municipal les mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00. La date limite pour déposer une demande est mardi le 1^{er} décembre 2020, 15h00. La distribution des paniers aura lieu dimanche le 13 décembre prochain.

MOTONEIGE, V.T.T. ET TERRAINS PRIVÉS

La Municipalité vous rappelle qu'il est strictement interdit de circuler sur les terrains privés, que ce soit en V.T.T, en motoneige ou autre, et ce, sans la permission des propriétaires de ces terrains. La Municipalité souhaite la bonne collaboration de tous!

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021

Prenez note que la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 se tiendra mardi le 1^{er} décembre 2020, à 18h30, à la salle municipale.

COVID-19

Les élus d’Abitibi-Ouest rappellent l’importance des mesures sanitaires

La Sarre, jeudi le 29 octobre 2020 – Les élus de l’Abitibi-Ouest demandent à la population de demeurer vigilant et de suivre les mesures sanitaires en place. Une résolution a été adoptée en ce sens lors du conseil des maires du 28 octobre.

Même si la région ne dénombre aucun nouveau cas positif de COVID-19 au cours des quatre derniers jours, les élus tiennent à ce que l’Abitibi-Ouest et l’Abitibi-Témiscamingue demeurent dans le Palier 2 – préalerte, représenté par la couleur jaune, et peut-être même revenir au palier 1- vigilance (vert). Si les élus font cette demande, c’est que plusieurs personnes nous ont fait part d’un certain relâchement dans les habitudes des citoyens, notamment dans les commerces et en milieu de travail.

Les élus invitent les citoyens à redoubler de prudence et à appliquer les mesures d’hygiène nécessaires et prescrites notamment en ce qui a trait au port du couvre-visage, au lavage des mains et à la distanciation physique de deux mètres.

Le préfet de la MRC invite tous les élus à lancer le même appel aux citoyens de leur municipalité. *«Je demande à chacune de nos municipalités d’interpeller leurs citoyens afin de leur rappeler que cette pandémie n’est pas terminée. Il s’avère important de respecter les règles mises en place par le gouvernement afin de contrôler la propagation. Il faut nous assurer de ne pas engorger notre système de santé déjà fragilisé et aussi, de maintenir les activités de notre économie si importante à notre territoire. La deuxième vague est bien présente dans plusieurs régions du Québec et si nous baissons notre garde trop vite et que des éclosions surviennent, nous devons en subir les conséquences. Je trouverais dommage que suite à nos nombreux efforts nous en arrivions là. Soyons vigilants.»*, mentionne le préfet d’Abitibi-Ouest, monsieur Jaclin Bégin.

À PROPOS DE LA MRC D’ABITIBI-OUEST

La MRC d’Abitibi-Ouest est composée de 21 municipalités et de deux territoires non organisés. Elle est bordée au nord par le 49^e parallèle et à l’ouest par la frontière ontarienne. Les activités agroforestières sont prédominantes sur ce territoire à caractère rural, où résident 20 574 personnes. Les principaux mandats de la MRC sont ceux de l’aménagement et du développement de son territoire.

Source :
Denis Beauregard
Conseiller en communication
MRC d’Abitibi-Ouest
819-339-5671 poste 240

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE MUNICIAPLE, LE 3 NOVEMBRE 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire

Conseiller siège #1 : Poste vacant

Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2

Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3

Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4

Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5

Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6

Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.

Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020
4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
 - 4.4 Dépôt des états comparatifs
5. Correspondance
 - 5.1 Club de patinage artistique - Demande de soutien financier pour la saison 2020-2021
 - 5.2 Autres points
6. Règlements
 - 6.1 Présentation du projet de règlement # 212 concernant les animaux
7. Avis de motion
Aucun
8. Rapport des comités
Aucun
9. Voirie municipale
 - 9.1 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration
 - 9.2 Commande de sable et sel
 - 9.3 Autorisation pour la livraison d'un voyage de sable pour la Ferme des Mariniers
 - 9.4 Compte rendu de l'assemblée générale annuelle de la Corporation des chemins d'hiver
 - 9.5 Autres points...
10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 10.2 Programmation des travaux – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

- 10.3 Conditions salariales 2021
 - 10.4 Construction d'une tour de chasse sur un lot municipal
 - 10.5 Responsabilité municipale dans le cadre de l'application du règlement visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
 - 10.6 Intérêt relatif à la taxation
 - 10.7 Autres points...
 - 11. Période de questions
 - 12. Clôture de la séance
 - 13. Levée d'assemblée
-

20-11-213 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h05.

20-11-214 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

20-11-215 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020.

Adoptée

4 TRÉSORERIE

20-11-216 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

20-11-217 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-234-71-000	300 (dt)	01-241-12-000	2 652 (cr)
01-242-10-000	89 (cr)	01-261-10-000	127 (cr)
01-262-10-000	400 (dt)	01-279-10-000	1 000 (dt)
01-372-90-110	18 628 (cr)	01-381-31-010	5 920 (cr)
01-381-31-040	10 000 (cr)	01-381-44-010	126 (cr)
02-110-00-131-00	838 (cr)	02-110-00-133-00	418 (cr)
02-110-00-310-00	400 (cr)	02-110-00-454-00	250 (cr)
02-130-00-222-00	222 (cr)	02-130-00-242-00	250 (cr)
02-130-00-321-00	200 (cr)	02-130-00-331-00	300 (cr)
02-130-00-413-00	1 000 (cr)	02-130-00-454-00	400 (cr)
02-130-00-454-10	850 (cr)	02-210-00-441-00	1 000 (cr)
02-220-00-171-00	12 400 (cr)	02-220-00-310-30	1 850 (cr)
02-220-00-454-00	10 715 (cr)	02-220-00-526-10	700 (dt)
02-220-00-526-20	200 (dt)	02-220-00-526-40	455 (dt)
02-320-00-310-00	1 000 (cr)	02-320-00-455-00	5 500 (cr)
02-320-00-521-10	42 232 (dt)	02-320-00-521-20	1 200 (dt)
02-320-00-521-60	36 151 (dt)	02-320-00-526-00	3 000 (dt)
02-451-10-951-00	800 (cr)	02-451-21-951-00	1 300 (cr)
03-400-11-000-00	53 020 (cr)	03-400-11-000-00	2 652 (dt)
03-510-00-000-00	41 965 (dt)		

Adoptée

20-11-218 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 88 760.97 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

20-11-219 4.4 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

La secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses tel que prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

20-11-220 5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 octobre dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

20-11-221 5.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE DUPUY POUR LA SAISON 2020-2021

Une demande du club de patinage artistique de Dupuy, celle-ci visant un soutien financier de la part de la Municipalité pour la saison 2020-2021 est déposée au conseil séance tenant.

Il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg ne participe pas à la campagne de financement du club de patinage artistique pour la saison 2020-2021.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

20-11-222 6.1 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 212 CONCERNANT LES ANIMAUX

Considérant que l'avis de motion pour le règlement # 212 concernant les animaux a été donné par Madame Raymonde Petitclerc lors de la séance ordinaire du 6 octobre dernier, présentation du règlement # 212 est faite par Madame Raymonde Petitclerc séance tenante. Le projet de règlement est disponible pour consultation directement au bureau municipal (452, 2^e-et-3^e rang) ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

Aucun point

9 VOIRIE MUNICIPALE

20-11-223 9.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissible au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PVA;

Pour ces motifs, sur la proposition de Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg approuve les dépenses d'un montant de 36 851 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

20-11-224 9.2 COMMANDE DE SABLE ET SEL – SAISON 2020-2021

Considérant que la quantité de sel est actuellement insuffisantes pour l'entretien des chemins pour la période hivernale 2020-2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné, et unanimement résolu d'autoriser la commande de 2 tonnes de sel pour ajouter au tas de sable pour l'entretien des routes du réseau routier municipal.

Adoptée

20-11-225 9.3 AUTORISATION POUR LA LIVRAISON D'UN VOYAGE DE SABLE POUR LA ROUTE DE L'ILE NÉPAWA

Considérant que *La Ferme des Mariniers* offre ses services depuis plusieurs années relativement à l'épandage de sable sur quelques côtes de la route de l'île Népawa lorsque la chaussée est glacée;

Considérant que la réserve de sable à cet effet sera bientôt épuisée;

Considérant que la Municipalité a l'habitude de fournir le sable nécessaire pour l'entretien de cette route;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'autoriser l'achat et la livraison d'un voyage de sable à *La Ferme des Mariniers* pour l'entretien de la chaussée lorsque nécessaire.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

20-11-226 10.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les conseillers ayant dûment rempli leur déclaration d'intérêts pécuniaires, celles-ci sont déposées séance tenante :

- Monsieur Florent Bédard, maire
- Sièges vacants, conseiller siège # 1 ;
- Monsieur Ghislain Gagné, conseiller au siège # 2;
- Madame Angéline P. Corriveau, siège # 3;
- Madame Claudette Bédard, conseillère au siège # 4;
- Madame Raymonde Petitclerc, conseillère au siège # 5;
- Monsieur Yvon Morin, conseiller au siège # 6.

20-11-227 10.2 PROGRAMMATION DES TRAVAUX – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg:

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un

acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

20-11-228 10.3 CONDITIONS SALARIALES 2021

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accorde les conditions salariales suivantes pour l'année 2021 :

Secrétaire trésorière et directrice générale :

Salaire annuel de 36 222 \$ réparti sur 26 périodes de paie fixes
(3 jours/semaine travaillés)
7 semaines de vacances incluses
Congés fériés statutaires

Secrétaire trésorière adjointe et directrice générale adjointe:

Taux horaire de 24.50 \$ / heure
6 semaines de vacances à taux fixe (1 semaine = taux horaire x 18 heures)
Congés fériés statutaires

Adoptée

20-11-229 10.4 CONSTRUCTION D'UNE TOUR DE CHASSE SUR UN LOT INTRA MUNICIPAL

Un citoyen dépose une demande au conseil, celle-ci visant l'obtention d'une autorisation pour la construction d'une tour de chasse sur un lot intra municipal.

Considérant que des demandes en ce sens ont déjà été déposées et refusées par le conseil et que d'accorder celle-ci s'avérerait créer un précédent;

Considérant qu'une autorisation en ce sens aurait un impact au niveau des assurances de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a amorcé des démarches pour la vente de ses lots intra municipaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg maintienne sa position de ne pas autoriser l'utilisation des lots intra municipaux à des fins de chasse et rejette la demande pour la construction d'une tour.

Adoptée

20-11-230 10.5 RÉOLUTION D'INTENTION

ATTENDU QUE la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (c. P-38-002) confie aux municipalités la responsabilité d'appliquer le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* sur son territoire;

ATTENDU QU'un chien nommé Lily, étant sous la garde de Monsieur Luc Bélanger, citoyen de la municipalité, a attaqué un animal domestique et lui a infligé des blessures qui se sont avérées mortelles;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des plaintes de citoyens à l'égard de ce chien;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité annonce son intention d'entamer des démarches pour l'exercice des pouvoirs qui lui sont octroyés en vertu du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* à l'égard du chien nommé Lily, étant sous la garde de Monsieur Luc Bélanger, citoyen de la municipalité.

Adoptée

20-11-231 10.6 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR FRAIS JURIDIQUES ET CONNEXES

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise la direction générale de la Municipalité à engager les frais juridiques et connexes qui s'avéreront nécessaires dans le cadre de l'avancement d'un dossier en cours.

Adoptée

20-11-232 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 21h48.

20-11-233 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h49.

20-11-234 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

Prenez note que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra mardi le 1^{er} décembre prochain.